

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 111

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

OBJET

Subvention à la CAF (DROS) dans le cadre de l'élaboration des schémas départementaux pour les personnes âgées et les personnes handicapées

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
1.27.01**

PRESENTATION

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Dispositif régional d'observation sociale (DROS), piloté par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, a été créé dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour éclairer au mieux les décideurs dans la définition et l'évaluation des politiques sociales et la mise en œuvre d'actions de lutte contre la pauvreté.

Ce dispositif s'appuie sur une assise partenariale solide réunissant l'Etat, le Conseil régional, les Conseils départementaux, les Caisses d'allocations familiales, l'Insee, les observatoires et centres de ressources, les associations et les chercheurs. Il est un lieu d'échanges, de mutualisation et de coproduction qui bénéficie de la complémentarité des expertises des acteurs au service de diagnostics objectifs et rigoureux ainsi que d'analyses partagées sur la situation sociale dans notre région.

Outil d'aide à la décision, le DROS a pour vocation de fournir des éléments objectifs et fiables sur les phénomènes de pauvreté et de précarité et plus généralement sur les politiques sociales, pour éclairer au mieux les institutions dans la définition et l'évaluation des politiques sociales.

Deux principales missions sont confiées au DROS :

1. Apporter des éléments d'aide à la décision aux institutions et accompagner les acteurs de terrain dans leurs initiatives pour renforcer l'efficacité des politiques de solidarité et de maintien de la cohésion sociale :

- réalisation d'études
- organisation de colloques, journées d'étude
- conception et suivi d'indicateurs pertinents sur l'évolution de la pauvreté et de la précarité dans la région.

2. Animer une réflexion partenariale et favoriser la coordination de l'observation sociale afin de croiser le regard d'experts et d'acteurs de terrain, améliorer la lecture des phénomènes sociaux et mener une réflexion collective : le DROS réunit les acteurs de terrain, les producteurs de données et les décideurs dans le cadre de groupes de travail et d'évènements.

Le Département des Bouches du Rhône participe au DROS par le biais d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € annuels (politique publique d'insertion sociale et professionnelle).

OBJET DU RAPPORT

Le département est engagé dans l'élaboration des schémas départementaux en faveur des personnes âgées d'une part et des personnes handicapées d'autre part.

Prévus par les articles L 312- 4 et 5 du Code de l'action sociale et des familles, les schémas d'organisation sociale et médico-sociale, établis pour une durée de 5 ans, doivent notamment :

- Apprécier la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médico-sociaux de la population,
- Dresser le bilan qualitatif et quantitatif de l'offre sociale et médico-sociale existante,
- Déterminer les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sociale et médico-sociale.

Ces schémas seront réalisés pour la première fois en interne par les services du département, sans l'appui d'un cabinet.

L'évaluation des actions mises en place, ainsi que l'appréciation des besoins sociaux et médico-sociaux des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes en situation de handicap nécessitent que soient réalisées des enquêtes, par le biais de questionnaires, auprès :

- des personnes âgées et des personnes en situation de handicap accueillies en établissements relevant de la compétence du département ou bénéficiant de l'intervention de services d'aide à domicile rémunérés par le biais de l'APA ou la PCH,
- des gestionnaires d'établissements relevant de la compétence du département et accueillant les publics précités, ainsi que des gestionnaires de services d'aide à domicile.

Le DROS propose d'apporter son appui pour la réalisation de ces enquêtes auprès des bénéficiaires/résidants/gestionnaires :

- Pour les enquêtes envoyées par courrier aux bénéficiaires de l'APA et la PCH , le DROS prendra en charge toute la phase de saisie des questionnaires (choix du logiciel, saisie des masques de questionnaires, réalisation d'un cahier de codage, recrutement/formation/suivi de la personne en charge de la saisie des réponses),

- Pour les enquêtes envoyées par mailing aux gestionnaires d'établissements et de services : le DROS réalisera la phase de saisie et d'envoi des questionnaires (choix du logiciel, saisie des masques des questionnaires envoi, suivi, relance).

Le DROS apportera également un appui aux analyses des réponses aux questionnaires.

PROPOSITION

Il vous est donc proposé de verser à la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, pour le DROS, une subvention de 14 000 € afin de financer l'action décrite ci-dessus.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, l'action sera financée de la manière suivante:

N° de programme	N° d'opération	Libellé opération	Imputation	CP
10040	A créer	Subvention à la CAF/DROS	65 - 53 - 65738	14 000 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Monsieur le Délégué aux Personnes Agées, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL